

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DES LUNDI 13 ET MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Remerciements à M. Andy Kalusivikako et M. Cyril Grandjean
3. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2021
4. Election d'un(e) membre à la commission financière
5. Election d'un(e) membre à la commission des naturalisations
6. Election du/de la président(e) du CG 2022
7. Election du/de la vice-président(e) du CG 2022
8. Etude relative à l'achat du Château d'Attalens / vote d'entrée en matière
 - 8.1 Présentation
 - 8.2 Discussion
 - 8.3 Vote d'entrée en matière
9. Modification des statuts RGV
 - 9.1 Présentation
 - 9.2 Discussion
 - 9.3 Approbation
10. Modification des statuts de l'ACV
 - 10.1 Présentation
 - 10.2 Discussion
 - 10.3 Approbation
11. Modification des statuts de l'ASSCOV
 - 11.1 Présentation
 - 11.2 Discussion
 - 11.3 Approbation
12. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire
13. Présentation de la planification financière des investissements de 2023 à 2027

14. Budget des investissements 2022 et approbation

- 14.1 Financement pour la rénovation toiture et vitrage / Pose de panneaux photovoltaïques, salle de gym Le Baobab
 - 14.1.1 Présentation
 - 14.1.2 Discussion
 - 14.1.3 Rapport de la commission financière
 - 14.1.4 Approbation
- 14.2 Financement pour la protection UV / Les Etoiles et le Mouton
 - 14.2.1 Présentation
 - 14.2.2 Discussion
 - 14.2.3 Rapport de la commission financière
 - 14.2.4 Approbation
- 14.3 Financement pour la signalétique des bâtiments communaux
 - 14.3.1 Présentation
 - 14.3.2 Discussion
 - 14.3.3 Rapport de la commission financière
 - 14.3.4 Approbation
- 14.4 Financement pour la mise aux normes des places de jeux et aménagements
 - 14.4.1 Présentation
 - 14.4.2 Discussion
 - 14.4.3 Rapport de la commission financière
 - 14.4.4 Approbation
- 14.5 Financement pour la remise en état de la buvette du FC
 - 14.5.1 Présentation
 - 14.5.2 Discussion
 - 14.5.3 Rapport de la commission financière
 - 14.5.4 Approbation
- 14.6 Financement pour le chemin du Tatrel / Entretien routier
 - 14.6.1 Présentation
 - 14.6.2 Discussion
 - 14.6.3 Rapport de la commission financière
 - 14.6.4 Approbation
- 14.7 Financement pour la liaison Attalens-Bossonnens / Aménagement d'un trottoir
 - 14.7.1 Présentation
 - 14.7.2 Discussion
 - 14.7.3 Rapport de la commission financière
 - 14.7.4 Approbation
- 14.8 Financement pour le changement et déviation adduction d'eau construction villa / La Jaqua 110
 - 14.8.1 Présentation
 - 14.8.2 Discussion
 - 14.8.3 Rapport de la commission financière
 - 14.8.4 Approbation

15. Présentation du budget du compte de résultats 2022

16. Rapport de la commission financière

17. Vote final du budget 2022 : compte de résultats et compte d'investissements

18. Communications du Conseil communal

19. Divers

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021

Madame Maude Landry, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue les membres du bureau, ses collègues du CG, Monsieur le Syndic, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier, Monsieur le Chef du Service technique, Madame la secrétaire du CG, Monsieur l'invité et les représentants de la presse.

Elle souhaite également la bienvenue au public en rappelant qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance et précise que les séances sont enregistrées pour la bonne tenue du procès-verbal et afin d'en faciliter la retranscription.

1. Appel

Présents : 27 jusqu'à 20h05 puis 28 (arrivée tardive de Monsieur Reiner Sutter).

Excusés : MM Didier Sauteur et Dick Perroud.

Monsieur Emilien Vionnet rejoint le bureau pour remplacer Monsieur Lionel Guignard qui lui remplace Monsieur Dick Perroud (vice-Président).

Le Conseil communal est représenté par 6 membres, seul Monsieur Guillaume Savoy est excusé.

La convocation et ses annexes ont été adressées à chaque conseiller général par courriel en date du 1^{er} décembre 2021 ; le livret contenant les comptes a également été adressé par courrier. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Madame la Présidente annonce la démission de Monsieur Cyril Grandjean et souhaite la bienvenue à Monsieur Julien Echenard, assermenté le lundi 6 décembre dernier.

2. Remerciements à M. Andy Kalusivikako et M. Cyril Grandjean

Madame la Présidente, remercie Monsieur Kalusivikako, absent ce soir, pour ses quelques mois de vie politique au sein de la commune ainsi que Monsieur Grandjean pour les 6 années passées au CG, ses compétences financières et son analyse pertinente sur beaucoup de points traités par le CG. Elle leur souhaite le meilleur pour la suite et remet un présent à Monsieur Grandjean.

Monsieur Cyril Grandjean remercie l'assemblée pour ces quelques années pendant lesquelles il a eu beaucoup de plaisir et souhaite le meilleur au CG.

3. Approbation des procès-verbaux du 12 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 octobre 2021 a été remis aux conseillers généraux le 28 octobre 2021.

Au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Election d'un(e) membre à la commission financière

Madame la Présidente informe que le groupe OSE propose la candidature de Monsieur Julien Echenard. Le Bureau procède au vote à bulletin secret.

Au vote, Monsieur Julien Echenard est élu par 25 voix, 1 abstention et 1 bulletin nul ; il accepte son élection et remercie l'assemblée.

5. Election d'un(e) membre à la commission des naturalisations

Madame la Présidente informe que le groupe OSE propose la candidature de Monsieur Roland Besse. Le Bureau procède au vote à bulletin secret.

Au vote, Monsieur Roland Besse est élu par 22 voix et 5 bulletins blancs ; il accepte son élection et remercie l'assemblée.

6. Election du/de la président(e) du CG 2022

Madame la Présidente informe que le groupe ECD propose la candidature de Monsieur Dick Perroud. Monsieur Samuel Russo demande s'il est possible de suivre le règlement qui précise que lorsqu'il n'y a pas plus de personnes proposées que de places à repourvoir il est possible de voter tacitement. Madame la Présidente souhaite maintenir le vote à bulletin secrets pour ce point et le suivant. Le Bureau procède au vote.

Au vote, Monsieur Dick Perroud est élu par 19 voix, 6 bulletins blancs et 2 bulletins pour Monsieur Lionel Guignard. Madame la Présidente, ayant discuté avec Monsieur Perroud dans l'après-midi, informe que ce dernier accepte son élection et remercie l'assemblée.

7. Election du/de la vice-président(e) du CG 2022

Madame la Présidente informe que le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Robert Savoy au poste de vice-Président du CG 2022. Le Bureau procède au vote par bulletin secret.

Au vote, Monsieur Robert Savoy est élu par 25 voix et 2 abstentions ; il accepte son élection et remercie l'assemblée.

8. Etude relative à l'achat du Château d'Attalens / vote d'entrée en matière

8.1 Présentation

Madame la Présidente explique que suite au recours du groupe ECD contre la décision de non entrée en matière prise lors de la séance du CG du 29 juin 2021, la Préfecture a rendu sa décision, laquelle fera fois désormais lors d'un vote d'entrée en matière. Elle donne lecture de la procédure

1. Etude sur ... / vote d'entrée en matière

1.1 Présentation

1.2 Discussion

1.3 Vote d'entrée en matière

et des articles 1 et 2 de la décision signalant que le recours est admis et que le CG doit remettre le point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

8.2 Discussion

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bertrand Savoy qui fait l'intervention suivante au nom du groupe ECD :

« Je souhaite partager avec vous le ressenti que nous avons eu avec 3 collègues du groupe lorsque nous avons visité le château au complet durant un exercice de connaissance des bâtiments avec le corps des Sapeurs-Pompiers de la Basse-Veveyse.

Nous avons, durant toute la visite été étonnés de voir une telle richesse au sein de notre commune. Pour les personnes qui ne connaissent pas le château, je vous propose de visionner le petit film que la régie Cardis de Fribourg a effectué pour la vente (visionnage du film)

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que notre district est le seul du canton à ne pas posséder de musée. Le district cherche un lieu pour y accueillir « La maison des Amériques », projet de musée, ou simple lieu qui recueille l'histoire de nos immigrés du Sud fribourgeois, autant liés à « NovaFribourgo » (Brésil) et « Baradero-Fribourg » (Argentine). Un projet de la Veveyse et qui doit le rester, et pourquoi pas au château d'Attalens ?

La grande salle est dotée d'une très bonne acoustique et en collaboration avec « Les Cultur@iles » par exemple, il serait possible de développer une activité en ce sens.

Ne serait-il pas le moment de montrer que oui nous sommes au sud du canton, mais nous existons !! Aujourd'hui nous ne vous demandons pas de vous positionner pour ou contre l'achat du château, mais juste de pouvoir créer un groupe de travail qui aura comme objectif d'étudier toutes les possibilités d'aménagement et de financement via des partenariats avec des privés, des associations de communes ou des fondations afin de mettre en valeur un des emblèmes de notre commune. »

Monsieur Samuel Russo, intervient au nom du groupe OSE en remerciant l'ECD de sa volonté de revenir sur un sujet où malheureusement l'absence d'échanges entre les groupes n'a pas permis un véritable débat. Il espère que dans le futur cela ne se reproduira plus et que de véritables discussions entre les groupes pourront se faire afin de trouver des solutions qui conviennent à tous, et ceci inclut évidemment aussi les échanges de ce soir.

Il exprime ensuite la prise de position du mouvement OSE concernant l'étude relative à l'achat du château dans le discours suivant :

« J'aimerais désormais vous partager la position actuelle du groupe OSE concernant l'étude relative à l'achat du château d'Attalens. Celle-ci se décompose en deux points, avec comme premier une reconnaissance du travail effectué par Team+ concernant le développement de notre patrimoine immobilier, et comme deuxième, revenir sur les craintes exprimées par Monsieur Vitelli par le passé.

J'aimerais donc commencer par féliciter le travail accompli par Team+ et le conseil communal afin de pourvoir Attalens de nouvelles infrastructures modernes et qui remplissent au mieux les besoins de ses habitants. Le masterplan développé a comme mot clé le concept de modularité, afin que les bâtiments permettent à toute la population d'Attalens, peu importe son âge et ses intérêts, de s'épanouir au mieux dans notre village. Je souhaite aussi mettre l'emphase sur l'approche professionnelle de Team+ et de ses nombreux sondages auprès de notre population afin de comprendre ses besoins qui lui ont permis, avec l'aide du conseil communal, de développer un projet qui fait du sens pour tous. Suite à cette analyse des besoins de la population, le projet n'inclut pas l'achat du château, et cela s'explique par son manque de modularité et son rapport coût-besoin remplis extrêmement bas. Le groupe OSE

soutient donc cette approche et ne souhaite pas voir d'énergie dépensée dans un pas en arrière au détriment de ce qui est en cours.

Comme deuxième point, j'aimerais revenir sur les craintes exprimées par Monsieur Vitelli dans son intervention. Je le rejoins sur sa peur de voir ce bâtiment historique tomber en ruine, mais ne considère pas la commune comme l'acteur qui puisse le mieux répondre aux besoins d'une telle bâtisse. Dû à des frais élevés de rénovation puis de maintenance, un investisseur privé et passionné serait mieux adapté à remettre le château en état grâce à des fonds beaucoup plus élevés que les nôtres. De plus, nous avons la chance de vivre dans un canton où les lois sur la protection du patrimoine historique sont fortes. Ces lois protègent donc la valeur historique et culturelle du château peu importe son futur acheteur.

Le groupe OSE se positionne donc en défaveur de cette étude relative à l'achat du château d'Attalens qu'il voit comme un pas en arrière dans le masterplan de Team+ et du Conseil communal, et celle-ci n'étant pas la meilleure solution pour répondre aux besoins du château lui-même. Merci. »

Monsieur Robert Savoy, intervient à la place de Monsieur Didier Sauter, excusé, mais affirme que son avis va aussi en ce sens :

« En effet, le château d'Attalens est bien le symbole de notre Commune. Symbole avéré car classé en tant que bien culturel suisse d'importance régionale.

Dès lors, quel que soit le propriétaire, le château restera le château.

Cependant, il est vrai que ce bâtiment, bien culturel veveysan et fribourgeois, mériterait d'être en mains publiques.

En mains de la Commune ? nous ne le pensons pas. Notre patrimoine immobilier important en cours de valorisation et le refus d'une Maison pour Tous confirment que nos priorités ne devraient pas passer par cet achat, qui engendrerait probablement des coûts d'infrastructures et d'exploitations importants.

Toutefois, ce bien a une réelle valeur régionale. Dès lors il ferait du sens que cette acquisition passe, par exemple, par l'Association des Communes de la Veveyse ou le Canton. Pour rappel, le député Claude Chassot avait adressé une question dans ce sens au Conseil d'Etat il y a 10 ans. Le Conseil d'Etat n'était pas entré en matière à cause de la typologie d'habitation.

Mais le prix a nettement baissé depuis ! Ce château peut donc faire l'objet d'un projet touristique ou culturel, soutenu par une Région, au même titre que des canons à neige par exemple. C'est pourquoi, en cas d'entrée en matière, et nous souhaitons une entrée en matière, nous demandons au Conseil Communal d'étudier l'achat et l'utilisation du Château dans le cadre de l'ACV ou du Canton et non pas uniquement avec l'objectif d'un achat par la Commune elle-même. »

Monsieur Robert Savoy estime que ça vaudrait la peine d'engager du temps pour faire l'état des lieux de ce bâtiment permettant ainsi de clore la discussion en connaissance des tenants et aboutissants.

Monsieur Lionel Guignard au nom du groupe ECD, demande le vote à bulletin secret selon l'article 47 al. 3 du règlement du Conseil général.

Monsieur Samuel Russo souhaiterait aller dans le sens de l'intervention de Monsieur Robert Savoy en reformulant la demande sur la question du vote.

Monsieur Lionel Guignard rappelle que ce n'est pas un vote pour l'achat du château mais que l'entrée en matière permettra une meilleure réflexion quant à toutes les demandes émises ce soir.

Monsieur Laurent Menoud souhaite avoir une demande précise de ce qui sera demandé à étudier si le vote est positif.

Madame la Présidente demande une interruption pour réunir le Bureau à 20h20 – reprise à 20h30.

Madame la Présidente explique qu'il y aura 2 votes à venir si le vote d'entrée en matière est refusé :

1. le vote d'entrée en matière concernant l'étude relative à l'achat du Château d'Attalens selon la proposition de Monsieur Giuseppe Vitelli.
2. le vote d'entrée en matière concernant l'étude relative à l'analyse budgétaire du fonctionnement et des possibilités d'évolution du Château selon la proposition de Monsieur Didier Sauteur.

Monsieur Gérard Colliard souhaite préciser que Team + a été mandatée pour analyser les bâtiments dont la Commune est propriétaire et qu'en conséquence, le Château n'est jamais entré en ligne de compte.

8.3 Vote d'entrée en matière

Madame la Présidente demande le vote concernant l'entrée en matière de l'étude relative à l'achat du Château d'Attalens selon la proposition du groupe ECD. Au vote à bulletin secret, l'entrée en matière est refusée par 19 voix contre et 9 voix pour (total de 28 avec l'arrivée de Monsieur Sutter entretemps).

Madame la Présidente demande le 2^{ème} vote concernant l'entrée en matière de l'étude relative à l'analyse budgétaire du fonctionnement et des possibilités d'évolution du Château selon la proposition de Monsieur Didier Sauteur. Au vote à bulletin secret, l'objet obtient une égalité parfaite de 14 voix pour et 14 voix contre.

A 20h44 le Bureau se retire pour en discuter et revient à 20h50. Selon le règlement, c'est à Madame la Présidente de trancher, ce qu'elle fait en faveur du oui.

Monsieur Yuri Gramigna pense que ce vote n'est pas valable puisqu'il ne faisait pas initialement partie de l'ordre du jour. Le Bureau se retire à nouveau à 20h52 et revient à 20h56. Madame la Présidente informe que l'article 42 al. 4 prévoit de pouvoir faire une contre-proposition en cas de non-acceptation de l'objet mis à l'ordre du jour et ceci sans en modifier l'ordre du jour au préalable, ce qui est ici le cas. Elle affirme donc que la manière de faire est correcte et valide le vote et sa décision.

Monsieur Laurent Menoud indique que le Conseil communal déterminera les ressources nécessaires à cette requête que ce soit côté finances ou compétences et reviendra dans un prochain CG avec une demande de crédit d'études.

9. Modification des statuts RGV

9.1 Présentation

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Eliot Savoy lequel explique que la quasi-totalité des modifications sont en lien avec le passage à MCH2. Il passe en revue les pages et demande s'il y a des questions.

9.2 Discussion

Comme il n'y a pas de commentaire, Madame la Présidente passe au vote.

9.3 Approbation

Au vote à main levée, la modification des statuts RGV est acceptée à l'unanimité.

10. Modification des statuts de l'ACV

10.1 Présentation

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Syndic, Monsieur Laurent Menoud, qui passe aussi les modifications des articles en revue, changements également dus au passage à MCH2.

10.2 Discussion

Comme il n'y a pas de commentaire, Madame la Présidente passe au vote.

10.3 Approbation

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'ACV est acceptée à l'unanimité.

11. Modification des statuts de l'ASSCOV

11.1 Présentation

Madame la Présidente donne la parole à Mme Rahel Preisig laquelle explique que bien que les raisons des modifications sont essentiellement dues à MCH2, l'ASSCOV a opté pour une révision totale des statuts. Ces statuts se veulent également en harmonie avec ce qui est fait dans les autres communes du district. Elle passe en revue les différents chapitres.

11.2 Discussion

Comme il n'y a pas de commentaire, Madame la Présidente passe au vote.

11.3 Approbation

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'ASSCOV est acceptée à l'unanimité.

12. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Laurent Menoud. Il souligne le fait que c'est la 2^{ème} année que l'élaboration du budget se fait sous MCH2 et qu'il manque actuellement encore les comptes qui permettraient de pouvoir faire des comparaisons solides ; il précise que les bases de ce budget sont considérablement les mêmes que pour celui de 2021. Au budget 2022, le compte de résultat se monte à CHF 24.26 mio contre CHF 30.36 mio l'an dernier, qui tenait compte d'un effet comptable lié aux réévaluations du patrimoine lors de la mise en place de MCH2.

Il affirme que le CC et les chefs de services se sont impliqués avec ardeur et rigueur en passant en revue systématiquement les prévisions de dépenses et de revenus. Il a notamment été réfléchi à la meilleure manière de gérer les dépenses, non pas en les biffant, mais en les différant dans le temps, selon leur urgence. Le budget 2022 prévoit un prélèvement au capital de 534.8 kCHF afin d'équilibrer le budget.

Analyse budgétaire

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	24'263'424.60		30'361'494.85	
30	Charges de personnel	5'503'524.60		5'300'990.50	
	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				
31		3'500'816.00		3'317'260.00	
33	Amortissement du patrimoine administratif	1'421'169.00		1'516'603.85	
34	Charges financières	316'258.00		322'246.00	
	Attributions aux fonds et financements spéciaux				
35		88'230.00		150'937.90	
36	Charges de transferts	10'684'538.00		8'883'225.60	
38	Charges extraordinaires	1'794.00		8'560'161.15	
39	Imputations internes	2'747'095.00		2'310'069.85	
4	REVENUS		24'263'424.60		30'361'494.85
40	Revenus fiscaux		12'044'100.00		11'325'600.00
41	Patentes et concessions		1'000.00		1'000.00
42	Taxes et redevances		3'483'005.50		3'565'825.00
43	Revenus divers		694'574.15		582'575.85
44	Revenus financiers		202'220.00		206'320.00
	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux				
45			66'232.00		62'552.20
46	Revenus de transferts		4'138'128.95		2'789'233.00
48	Revenus extraordinaires		887'069.00		9'517'818.95
49	Imputations internes		2'747'095.00		2'310'069.85

Les principaux éléments marquant le budget 2022 :

CHARGES :

30 - Charges de personnel

Augmentation des charges de personnel de CHF 202'500.- due à la progression salariale usuelle et une augmentation des charges sociales.

31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Augmentation de CHF 183'500.--.

- CHF 27'700.-pour les frais de transport scolaires (augmentation du nombre d'arrêts de bus à Remaufens)
- CHF 58'420.-pour les 3 camps prévus à l'école dont 1 reporté de 2020 pour cause de pandémie
- CHF 97'380.-, le solde, concerne des achats de machine, de matériel et de frais d'entretien de mobilier.

33 – Amortissement du patrimoine administratif

Les charges de la rubrique 33 « Amortissements du patrimoine administratif » ont été calculées suite à la réévaluation de tout le patrimoine administratif de la commune d'Attalens selon les règles de la LFCo, qui prévoient un retraitement de tous les objets d'investissements des 20 dernières années.

Une réserve de réévaluation a été créée au bilan au 1^{er} janvier 2021 qui sera dissoute pour neutraliser les amortissements supplémentaires générés par le retraitement de 2021 durant 10 ans.

34 – Charges financières

Diminution de CHF 6'000.- due au fait que chaque année des amortissements financiers ont lieu et se répercutent sur les intérêts à payer l'année suivante.

35 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Diminution de CHF 62'700.- due en majeure partie au traitement des eaux usées dont l'attribution au financement spécial passe de CHF 150'930.- en 2021 à CHF 88'230.- en 2022.

36 – Charges de transfert (charges liées)

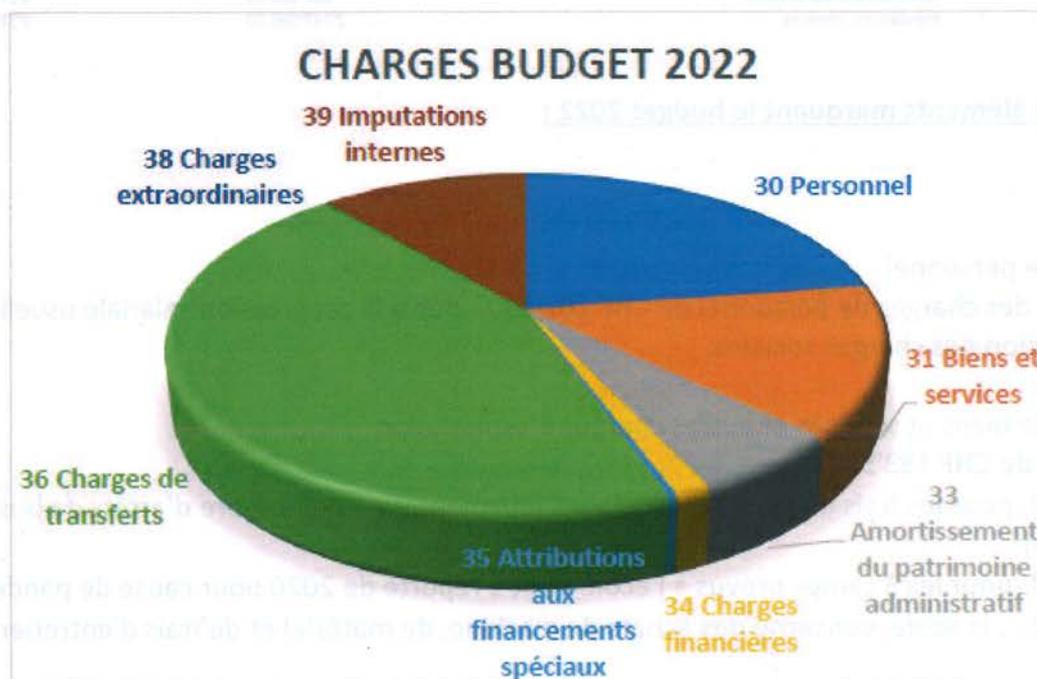
Augmentation de CHF 1'801'312.40 dont CHF 1'379'460.- concernent la nouvelle méthode de comptabilisation de la participation d'Attalens aux frais du cercle scolaire intercommunal. Les CHF 421'000.- restants se composent de charges cantonales et de district.

38 – Charges extraordinaires

Annulation de l'attribution extraordinaire au capital propre du budget 2021 de CHF 8'560'161.15. Cette charge extraordinaire n'a plus lieu d'être en 2022 ce qui explique la baisse de CHF 8'558'370.--.

39 – Imputations internes

Un montant de CHF 586'400.- est comptabilisé comme imputation interne suite à la mise en place d'une nouvelle présentation des comptes du cercle scolaire.



PRODUITS :

40 – Revenus fiscaux

Augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques suite aux projections fiscales transmises par le canton. Les autres impôts sont budgétés sur la base d'une moyenne des 5 dernières années.

41 – Patentes et concessions

Pas d'évolution dans le budget.

42 – Taxes et redevances

Les taxes de base et les taxes d'exploitation sur l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées remplacent les anciennes taxes sur la vente d'eau.

43 – Revenus divers

Les retenues sur salaires augmentent proportionnellement à la masse salariale.

44 – Revenus financiers

Diminution due à la suppression des locations de salles pour les lotos afin de soutenir les associations et sociétés locales.

45 – Prélèvement sur fonds et financements spéciaux

Pas d'évolution significative.

46 – Revenus de transferts (produits liés)

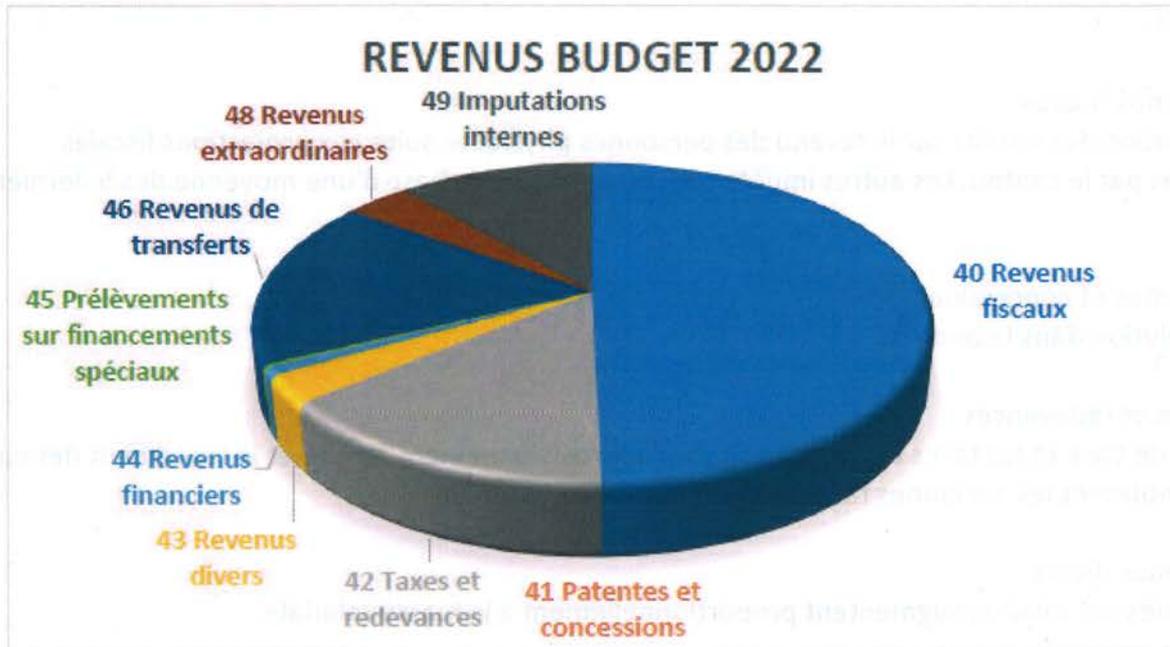
Les participations des trois communes du cercle scolaire sont comptabilisées en produit comme produits de transferts.

48 – Revenus extraordinaires

Il n'y a que le prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour compenser le surplus d'amortissement du fait de la réévaluation du PA et le prélèvement au capital propre pour équilibrer le déficit budgétaire.

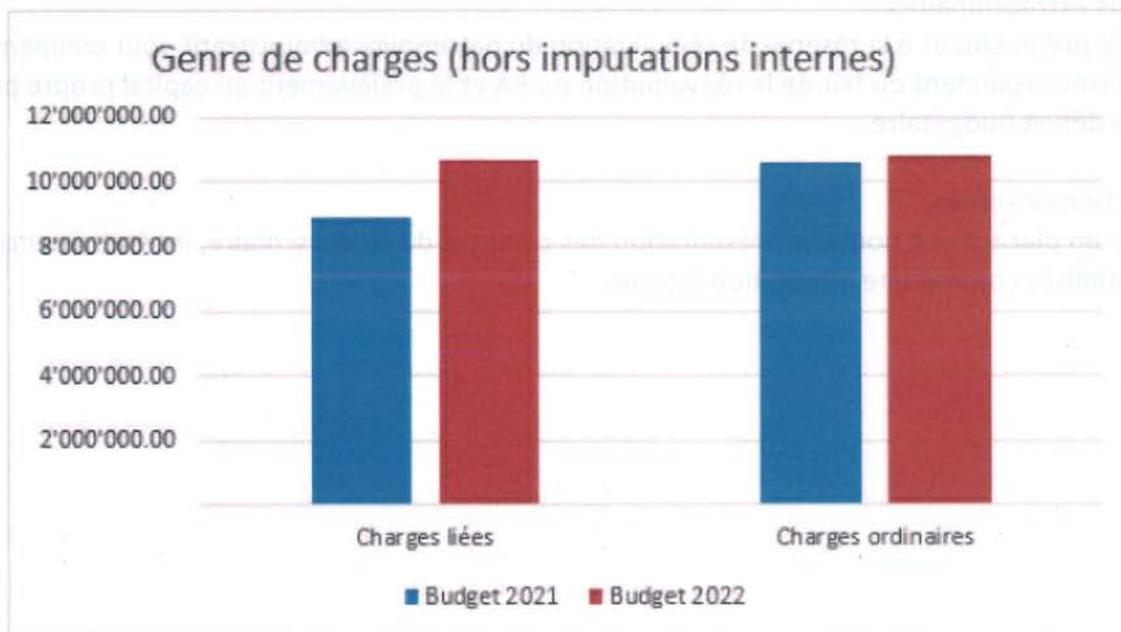
49 – Imputations internes

Avec la mise en place d'une nouvelle présentation des comptes du cercle scolaire, les frais financiers sont comptabilisés comme une imputation interne.



L'augmentation des charges liées cantonales est due à la répartition selon la population légale de chaque commune. Ces charges augmenteront d'année en année proportionnellement à l'arrivée de nouveaux citoyens. La hausse des charges de district concerne principalement le Réseau Santé et Social de la Veveyse RSSV, le cycles d'orientation COV et l'association des communes de la Veveyse ACV.

Nature	Désignation	Budget 2021	Budget 2022	Hausse %
Charges liées		8'883'225.60	10'684'538.00	20.28
Charges ordinaires		10'608'038.25	10'831'791.60	2.11



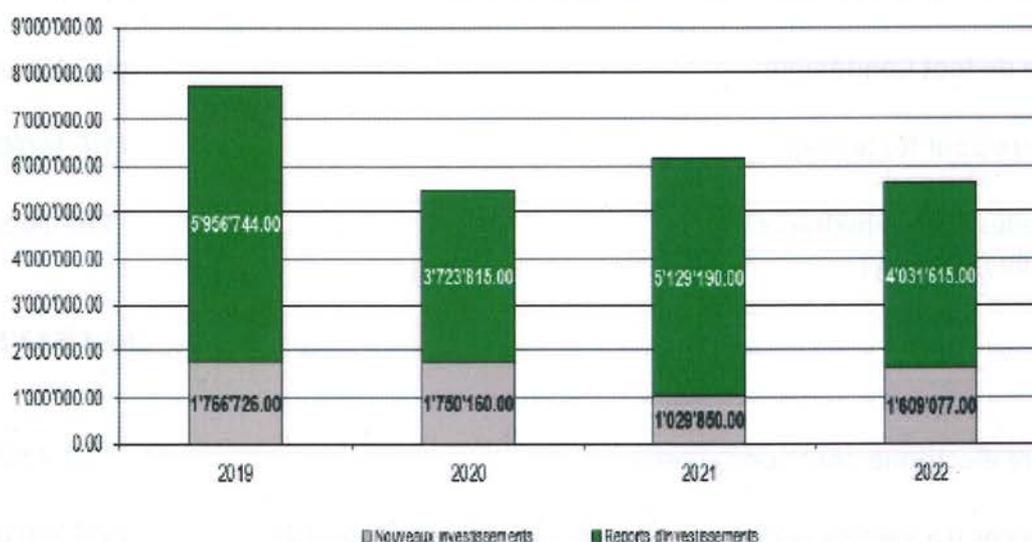
Progression des charges liées de 20.28%. A contrario les charges ordinaires n'ont progressé que de 2.11% grâce à une maîtrise rigoureuse des coûts par le CC et les chefs de services lors de l'élaboration du budget 2022.

INVESTISSEMENTS :

Monsieur Menoud précise que 2022 est une année de transition avec des projets de moyenne amplitude. La planification budgétaire 2023-2027 se voulant plutôt d'intention et qui se précisera une fois le programme de législature dévoilé.

Le budget présente un excédent de dépenses de CHF 5'640'692.-. Les dépenses d'investissements se montent à CHF 5'697'865.- et se composent des nouveaux investissements pour CHF 1'609'077.- et des crédits déjà votés échelonnés sur plusieurs années de CHF 4'031'615.--.

Répartition des investissements budgétés



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Intérêts des dettes bancaires		Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	
Intérêts des dettes bancaires		225'533.00	203'186.00	183'613.00	
Domaines autofinancés par les taxes en %		Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Seuil légal
7101	Approvisionnement en eau	97.65	93.38	88.58	-
7201	Protection des eaux	142.33	139.23	121.12	-
73	Autofinancement gestion des déchets (déchetterie et ordures ménagères)	77.34	70.72	70.34	70
7302	Ratio sur les taxes au sac	53.02	51.43	51.43	50

Amortissement minimum légal des dettes	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	
--	--------------	-------------	-------------	--

Total amortissement minimum légal	1'073'919.50	1'516'604.00	1'421'169.00	
--	---------------------	---------------------	---------------------	--

En conclusion, le CC remercie chaleureusement les services et les collègues pour l'énorme travail fourni, demande au CG d'approuver le budget présenté et s'engage à le respecter dans le même état d'esprit que les années précédentes.

13. Présentation de la planification financière des investissements de 2023 à 2027

Monsieur Menoud poursuit son intervention avec la présentation de la planification financière, à savoir :

2023 :

Procédures et réalisation d'un nouveau bâtiment pour CHF 5'200'000.-
(Réalisation sur 3 ans) possibilité de partenariat public-privé

Harmonisation parc informatique administration (réalisation sur 3 ans) CHF 95'600.-

5 PC administration + changement serveur : CHF 35'400.-

5 PC administration + changement du SAN : CHF 44'200.-

5 PC administration + divers matériel hardware : CHF 16'000.-

Eclairage terrain de foot Condémine CHF 135'000.-

Zone de rencontre pour les jeunes CHF 150'000.-

Pose de 3 nouvelles bornes hydrantes CHF 36'500.-
(École /Basse-ville / Arsiliers)

TOTAL CHF 5'617'100.-

2024

Véhicule utilitaire électrique pour conciergerie CHF 43'000.-

Routes communales (La Reraise et Combetta -suite à la mise en séparatif) CHF 290'000.-

Adduction partie haute de la Reraise CHF 75'000.-

Mise en séparatif quartier de la Reraise CHF 951'000.-

PAD ancienne poste (construction en 2027) CHF 45'000.-

Agrandissement du silo du CAD CHF 200'000.-

Création d'un chemin pédestre CHF 60'000.-
(Liaison de Vuarat à gare de Remaufens / participation de Remaufens)

TOTAL CHF 1'664'000.-

2025

Rénovation du carrelage de l'ancien Renard CHF 135'000.-

Route communale En Perrey	CHF 78'960.-
Adduction d'eau école direction caravaning	CHF 97'000.-
Défauts et inspections EC-EU chez les privés	CHF 65'000.-
Relevés EC-EU chez les privés	CHF 50'000.-
Infrastructures de loisirs en zone forestière (équipements sportifs et mobilier)	CHF 50'000.-
Véhicule de feu	CHF 120'000.-
./ . subvention ECAB 40% & part autres communes	- CHF 77'230.-
TOTAL	CHF 518'730.-
2026	
Mandat d'étude parallèle pour le patrimoine du centre village	CHF 370'000.-
Route Communale / La Grande Fin jusqu'à En Perrey (4'000m2 ECF)	CHF 155'000.-
Adduction Grande-Fin et Reraise	CHF 76'000.-
Eclairage public (CHF 20'000.-/ an sur 4 ans)	CHF 80'000.-
Tenues feu des sapeurs-pompiers	CHF 54'000.-
./ . subvention ECAB 25% & part autres communes	-CHF 29'940.-
TOTAL	CHF 705'060.-
2027	
Extension parc photovoltaïque bâtiment le Mouton	CHF 65'000.-
Route communale La Jaqua partie haute	CHF 134'400.-
Adduction la Mulla	CHF 135'000.-
Collecteur EC rte des Arsiliers	CHF 160'000.-
Procédures et réalisation d'un nouveau bâtiment (Réalisation sur 3 ans) possibilité de partenariat public-privé	CHF 6'000'000.-
TOTAL	CHF 6'494'400.-
TOTAL INVESTISSEMENTS PLANIFIES 2023 à 2027	CHF 14'999'290.-

Comme il n'y a pas de questions, Madame la Présidente poursuit avec le point suivant.

14. Budget des investissements 2022 et approbation

14.1 Financement pour la rénovation toiture et vitrage / Pose de panneaux photovoltaïques, salle de gym Le Baobab

14.1.1 Présentation

Monsieur Philippe Alibert, remplaçant de Monsieur Guillaume Savoy, donne les explications nécessaires à ce point : suite à une analyse thermique, il est clairement apparu que le Baobab nécessitait une rénovation. Le changement de vitrage participera grandement à améliorer de manière efficace le rendement énergétique du bâtiment. La toiture mérite également d'être refaite car essentiellement composée de panneaux contenant de l'amiante. L'option retenue a été le changement par des panneaux servant également de couverture. Les panneaux solaires serviront à agrandir la communauté photovoltaïque qui a déjà été mise en place au niveau du Renard et des Etoiles ; cela permettra de rajouter une capacité de 142 KW pour une surface de 790m² de panneaux. Le but étant d'en faire une autoconsommation au niveau des bâtiments communaux, mais en attendant, c'est le groupe E qui prendrait le surplus.

14.1.2 Discussion

Monsieur Roland Besse demande ce qui est prévu concernant l'élimination des matériaux usagés. Monsieur Alibert lui répond que le montant de CHF 108'000.- comprend le traitement et l'évacuation de l'amiante de la manière la plus officielle possible.

Monsieur Bertrand Savoy, au nom du groupe ECD, se questionne quant à l'utilité technique de ce changement puisque, selon les informations dont il dispose, la seule plus-value de cette installation intégrée serait d'ordre esthétique car même le coût est supérieur à une installation ajoutée. Il estime que les désavantages sont nombreux comme par exemple

- le fait que ce soit déconseillé pour les toitures plus ou moins plates
- une mauvaise ventilation des panneaux en été lors de grosses chaleurs
- la dilatation des panneaux problématique avec le chaud et le froid
- la complication de remplacer un panneau intégré par un autre lors d'une réparation
- la garantie à long terme de l'étanchéité de la toiture.

Il demande si une étude comparative a été faite pour une toiture intégrée et une ajoutée.

Monsieur Alibert affirme que la pente est de 20°, ce qui correspond à environ 15-17 % ce qui n'est absolument pas une toiture plate. Selon les informations qu'il a obtenues, le type d'installation choisi est garanti pour une pente dès 20°. Concernant les coûts, il rappelle le fait que la toiture existante doit être démontée et que la pose d'une couverture avec panneaux photovoltaïques est la plus intéressante, qu'il n'est pas question ici d'esthétisme, mais bien de rentabilité économique.

Monsieur Savoy demande une confirmation que les comparaisons ont bien été faites et que l'intégré est moins cher que l'ajouté. Monsieur Alibert acquiesce.

Monsieur Savoy affirme que le groupe ECD est favorable à cet investissement mais demande à la commission des bâtiments d'étudier de près les 2 variantes préalablement citées. Monsieur Alibert stipule que ces possibilités ont été étudiées à la commission des bâtiments, laquelle est composée de membres de chaque groupe représenté au CG par lesquelles les informations sont censées passer. Il admet que les informations n'étaient peut-être pas aussi complètes que nécessaire mais il soutient le fait que le travail de comparaison a bel et bien été fait en amont.

Monsieur Bertrand Savoy informe que la toiture actuelle a 44 ans et demande si la prochaine sera aussi durable. Monsieur Alibert l'espère mais ne peut pas en dire plus.

Monsieur Savoy ne comprend pas pourquoi les autres communes ne participent pas à cet investissement puisque 2 tiers de l'électricité fournie sera utilisée par le cercle scolaire. Il demande si une partie de cette énergie sera refacturée à Remaufens et Granges. Monsieur José Diaz répond que ces communes vont participer à l'investissement à raison de CHF 134'000.- (2/3 de CHF 201'000.-) qui correspondent aux frais financiers décrits par la convention scolaire (fonds de rénovation et intérêts). Concernant l'énergie, c'est uniquement des imputations comptables sur les comptes du cercle scolaire et non cercle scolaire; il n'y a pas de refacturation. Monsieur Savoy récapitule en soulignant le fait qu'Attalens fait un investissement qui baisse le coût de fonctionnement du cercle scolaire sans pouvoir en refacturer aux autres communes. Monsieur Diaz approuve et ajoute que seuls les frais financiers sont refacturés ; ceci est correct puisque la commune est propriétaire des lieux ; la participation des autres communes est uniquement calculée sur la plus-value, en l'occurrence, la pose de panneaux photovoltaïques, correspondant à CHF 201'000.-, le solde étant considéré comme de la rénovation.

Monsieur Savoy demande si l'électricité vendue au groupe E va générer un produit. Monsieur Diaz acquiesce mais précise qu'il n'en connaît pas encore le montant.

14.1.3 Rapport de la commission financière

La Commission financière, par son représentant, Monsieur Cédric Perroud, donne son préavis favorable à ce financement de CHF 1'123'500.-.

14.1.4 Approbation

Au vote à main levée, ce financement est accepté à l'unanimité.

14.2 Financement pour la protection UV / Les Etoiles et le Mouton

14.2.1 Présentation

Monsieur Philippe Alibert explique qu'une infiltration a été constatée sur le bâtiment Les Etoiles. L'étanchéité, un carton bitumé EP5 pailleté spécial résistant aux UV et utilisé pour cette fonction est fragile dans le temps. Il y a eu une petite dégradation résolue depuis, mais l'état général étant moyennement dégradé il propose une protection en tôle sur tout le tour du bâtiment et descendant jusqu'au gravier. Ceci est en préventif afin d'éviter la dégradation du bâtiment et en garder l'étanchéité. Le Mouton étant fait pareil, il serait aussi rénové de la même manière ; toutefois le coût est plus élevé car il faut y ajouter une structure porteuse.

14.2.2 Discussion

Monsieur Etienne Wirz demande si le CC a demandé s'il y avait une quelconque garantie pour la prise en charge de ces bâtiments. Monsieur Alibert explique qu'ils datent au moins de 2011 et qu'au-delà de 5 ans il n'y a plus de garantie.

Monsieur Bertrand Savoy, au nom du groupe ECD, estime qu'il est inadmissible que de tels dégâts soient déjà constatés. C'est pour eux une obligation d'accepter ces rénovations afin d'éviter de plus gros dégâts aux bâtiments. Il demande pourquoi aucun contrat de maintenance n'avait été fait et demande que le CC revienne avec une proposition de budget pour un appel d'offres d'un contrat d'entretien de tous les toits plats de la commune.

Monsieur Alibert en prend note. Il explique que les matériaux utilisés étaient officiels et conformes et qu'il ne peut pas être reproché leur utilisation ; il peut éventuellement être reproché de ne pas avoir fait le travail jusqu'au bout sur la protection. Il rappelle qu'il est très souvent question d'argent et que parfois des détails sont mis de côté pour rester dans le budget ; il n'a plus l'historique en tête mais pense que c'est en partie le cas dans cette situation. Monsieur Savoy pense que s'il y avait eu un contrat d'entretien cela aurait pu être évité.

Monsieur Etienne Wirz souhaite revenir sur le point 14.1.1 pour demander ce qu'il en sera de la garantie et du service de maintenance des futurs panneaux photovoltaïques. Monsieur Alibert n'a pas de réponse précise à donner avant demain ou la prochaine séance du CG.

14.2.3 Rapport de la commission financière

La Commission financière, par son représentant, Monsieur Cédric Perroud, donne son préavis favorable à ce financement de CHF 42'500.-.

14.2.4 Approbation

Par vote à main levée, ce financement est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente clôt la séance à 21h40 et invite l'assemblée à boire le vin chaud qui est servi par les scouts devant le bâtiment.

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

Madame Maude Landry, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue les membres du bureau, ses collègues du CG, Monsieur le Syndic, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier, Monsieur le Chef du Service technique, Madame la secrétaire du CG et Monsieur le représentant de la presse.

Elle souhaite également la bienvenue au public en rappelant qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance et précise que les séances sont enregistrées pour la bonne tenue du procès-verbal et afin d'en faciliter la retranscription.

Appel

Présents : 28

Excusés : MM Didier Sauteur et Dick Perroud.

Monsieur Emilien Vionnet rejoint le bureau pour remplacer Monsieur Lionel Guignard qui lui remplace Monsieur Dick Perroud (vice-Président).

Le Conseil communal est représenté par 6 membres, seul Monsieur Guillaume Savoy est excusé.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

14.3 Financement pour la signalétique des bâtiments communaux

14.3.1 Présentation

Monsieur Philippe Alibert explique que, pour les personnes qui ne sont pas d'Attalens, il est difficile de se repérer entre les différents bâtiments scolaires et communaux. Il propose d'y remédier en installant une signalétique. Il s'agira de totems signalétiques fléchés à l'extérieur et de plaques d'identifications plates à l'intérieur.

14.3.2 Discussion

Monsieur Yves Savoy demande si les demandes d'offres ont été faites localement ou à plus grande échelle. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une entreprise de Semsales.

Monsieur Lionel Guignard se demande si cette signalisation est une réelle nécessité, de qui émane la demande et s'il y a un règlement demandant ces dispositions.

Monsieur Alibert explique qu'il ne s'agit pas d'une obligation mais plutôt d'une évidence.

Monsieur Lionel Guignard demande s'il ne serait pas possible de faire participer les enfants en leur demandant de faire eux-mêmes les totems. Monsieur Alibert souhaite apporter des éléments de qualités et durables dans le temps.

Madame Sophie Deillon approuve cette signalétique puisqu'il n'y a pas que des gens d'Attalens qui se rendent à l'école, mais également divers autres corps de métiers en relation avec les élèves.

Madame Isabelle Santana-Adjamah demande si un budget est prévu en cas de déprédations.

Monsieur Alibert répond par la négative et espère que tout sera maintenu en état.

Monsieur Cédric Perroud ajoute que ces installations ont été bien pensées car elles ne sont pas du premier prix, et, en cas de déprédation, cela permettra de changer que la partie abîmée.

14.3.3 Rapport de la commission financière

La Commission financière, par son représentant, Monsieur Cédric Perroud, donne son préavis favorable à ce financement de CHF 40'000.-.

14.3.4 Approbation

Au vote à main levée, ce financement est accepté par 21 voix et 7 abstentions.

14.4 Financement pour la mise aux normes des places de jeux et aménagements

14.4.1 Présentation

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique avoir mandaté une entreprise, au printemps dernier, afin de faire l'inventaire des places de jeux puisqu'il s'est avéré qu'il y avait beaucoup d'endroits avec des jeux vieillissants ne correspondant plus aux normes BPA. Les travaux des défauts constatés par une entreprise locale pour les 9 places de jeux, plus ou moins urgents, seront échelonnés sur 4 à 5 ans. Des panneaux d'informations et de localisations seront également ajoutés puisque obligatoires.

14.4.2 Discussion

Monsieur Samuel Russo demande si les panneaux sont en relation avec l'objet précédent. Monsieur Perroud lui répond qu'il s'agit ici simplement de mentionner le nom de la place de jeu.

14.4.3 Rapport de la commission financière

La Commission financière, par son représentant, Monsieur Cédric Perroud, donne son préavis favorable à ce financement de CHF 40'000.-.

14.4.4 Approbation

Au vote à main levée, ce financement est accepté à l'unanimité.

14.5 Financement pour la remise en état de la buvette du FC

14.5.1 Présentation

Monsieur Philippe Alibert explique que la buvette commence à se faire vieille et a besoin de travaux sur la charpente et le sol des vestiaires.

14.5.2 Discussion

Monsieur Roland Besse aimerait savoir si les douches sont toujours chauffées au solaire ; Monsieur Alibert répond : solaire et gaz.

Monsieur Yves Savoy demande à quoi correspond le poste « sécurisation de toiture », savoir si c'est pour pas que les enfants montent sur le toit. Monsieur Alibert acquiesce.

14.5.3 Rapport de la commission financière

La Commission financière, par son représentant, Monsieur Cédric Perroud, donne son préavis favorable à ce financement de CHF 31'500.-.

14.5.4 Approbation

Au vote à main levée, le financement est accepté à l'unanimité.

14.6 Financement pour le chemin du Tatre / Entretien routier

14.6.1 Présentation

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que ce chemin se situe à Tatroz. Il précise qu'il date de 1992 et que les travaux prévus sont :

- le rabotage de l'ancien enrobé
- le changement de toutes les grilles d'eau
- le changement de la rangée de pavés délimitant la chaussée et le trottoir
- la pose du nouveau bitume.

14.6.2 Discussion

Monsieur Christian Nessensohn remarque que sur les photos de présentation il y a des buissons qui ne sont pas taillés et encombrant le trottoir. Il demande si une remise à l'ordre des propriétaires est prévue. Monsieur Pierre-Alain Perroud répond que chaque année il y a une info dans « Attalens infos » pour que les propriétaires taillent les haies afin que le service de l'édilité puisse effectuer correctement son travail et que les piétons ne soient pas dérangés. Il a connaissance d'autres soucis le long de ce chemin, notamment des véhicules garés sur le trottoir et qui feront l'objet d'un sujet qui sera traité prochainement par des rondes au niveau de la sécurité dans différents quartiers. Concernant les haies, il y a une mise en garde faite auprès des propriétaires si besoin.

14.6.3 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cédric Perroud, donne son préavis favorable à ce financement de CHF 169'000.-.

14.6.4 Approbation

Au vote à main levée, le financement est accepté à l'unanimité.

14.7 Financement pour la liaison Attalens-Bossonnens / Aménagement d'un trottoir

14.7.1 Présentation

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que cet investissement est lié à Valtraloc. Il y a une liaison de 75 mètres à faire entre le Valtraloc d'Attalens et le futur Valtraloc de Bossonnens. Ces travaux sont à la charge de la commune puisqu'il s'agit d'un trottoir.

14.7.2 Discussion

Monsieur Julien Echenard demande si ça ne serait pas l'occasion de réfléchir à une piste cyclable sur ce tronçon. Monsieur Pierre-Alain Perroud répond qu'il s'agit d'une route cantonale ; il a connaissance d'un projet en étude d'une piste cyclable qui irait de Mondon à Vevey.

Madame Béatrice Perroud demande si les terrains touchés sont inclus dans le prix. Monsieur Pierre-Alain Perroud répond que ce montant est sous « emprises » pour CHF 1'000.-.

14.7.3 Rapport de la commission financière

La Commission financière, par son représentant, Monsieur Cédric Perroud, donne son préavis favorable à ce financement de CHF 64'000.-.

14.7.4 Approbation

Au vote à main levée, le financement est accepté à l'unanimité.

14.8 Financement pour le changement et déviation adduction d'eau construction villa / La Jaqua 110

14.8.1 Présentation

Monsieur Pierre-Alain Perroud propose de voter pour ce financement puisque la conduite date de 1953. La commission des routes a émis le souhait de refaire toute la conduite au lieu de remettre à plus tard une partie de celle-ci. Il donne les coûts en mentionnant la forte augmentation (30 à 40%, voire plus) et le problème d'approvisionnement de marchandises en génie civil. Il espère que les coûts se stabiliseront d'ici les travaux.

14.8.2 Discussion

Monsieur Cédric Perroud souhaite rebondir sur la durée des amortissements de certains investissements, comme par exemple les places de jeux. Il pense que dans certains cas les amortissements sont trop longs par rapport à la nécessité régulière d'entretien et donc d'investissements et demande de prendre en compte un amortissement de 5 à 10 ans maximum et non 40 ans pour une remise aux normes d'une place de jeu. Monsieur José Diaz pense que ça se défend et que le Service des communes ne devrait pas poser de problème ; il va faire le nécessaire.

14.8.3 Rapport de la commission financière

La Commission financière, par son représentant, Monsieur Cédric Perroud, donne son préavis favorable à ce financement de CHF 155'750.-.

14.8.4 Approbation

Au vote à main levée, le financement est accepté à l'unanimité.

15. Présentation du budget du compte de résultats 2022

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Laurent Menoud lequel reprend les comptes de charges et de produits plus en détails.

Comme il n'y a pas de question, il passe au budget de fonctionnement. Il donne les titres des comptes et les montants attribués et s'arrête s'il y a des remarques ou des questions.

Compte no 2120 - Ecole Attalens – Formation

Monsieur Georges Emonet remarque qu'il n'y a plus de budget pour les patrouilleurs scolaires. Monsieur Menoud explique que ce montant se retrouve maintenant dans le compte no 2126 couvert par le cercle scolaire ; de nouveaux comptes ont été créés et des dépenses ont été déplacées mais rien n'a été coupé.

Compte nos 212 et 217

Monsieur Bertrand Savoy s'est permis de comparer ces 2 comptes et trouve une différence de CHF 60'000.-, il souhaiterait savoir où est passé ce montant. Monsieur Menoud explique que cette différence est principalement liée à l'ouverture d'une classe à l'automne dernier et des dépenses de matériel.

Compte no 3291.3141.00 – Entretien des espaces verts

Madame Béatrice Perroud fait l'intervention suivante au nom du groupe ECD :

« Le groupe ECD a été surpris de voir qu'un petit montant a été budgétisé pour la garniture de fleurs de notre commune en 2022. Il faut savoir que jusqu'à cette année la SDA finançait, plantait et s'occupait des 26 emplacements communaux fleuris. Nous avons appris que la SDA a averti le CC en séance du 8 juin 2021 que cette dernière ne financerait plus l'achat de fleurs env. CHF 15 à 20'000.- par année, estimant que ce n'est pas l'argent d'une société locale à but non-lucratif avec un compte constitué d'un part par les cotisations de ses membres et d'autre part d'argent encaissé par le bénéfice de manifestations et travaux de bénévoles, entre autres, organisation du souper-spectacle, entretien et gestion du caravaning, organisation du sentier gourmand, loto, etc. La société s'est également renseignée ; aucune autre société de développement villageoise ne paye ce genre d'embellissement à la collectivité ; aussi cette décision a été partagée et discutée à 2 reprises pendant l'été avec Monsieur Pierre-Alain Perroud, responsable du dicastère et une délégation de la SDA. Cependant, la SDA continuera la plantation des fleurs, 2 jours à 4-5 personnes, et ce, 3 à 4 fois par

année. Elle continuera à s'occuper de l'entretien de ces 26 emplacements comme d'habitude, mais ne veut plus les financer. De ce fait, le groupe ECD demande au CC de mettre un montant au budget afin que, comme chaque année, nous puissions continuer à embellir notre belle commune et nous pensons que la situation financière de notre commune permet d'amener un montant de CHF 15'000.-pour l'achat de fleurs. Le groupe ECD demande au CG de soutenir cette proposition et de l'accepter par vote en rajout du budget proposé ce soir, sinon nous n'aurons pas de fleurs en 2022. Je vous remercie de soutenir une commune fleurie pour 2022 et merci pour votre attention. »

Monsieur Pierre-Alain Perroud a personnellement eu une séance avec la SDA concernant ces plantations de fleurs, et explique que cette situation a été traitée à la commission des routes et des espaces verts ainsi qu'au CC. Bien que ladite commission se soit prononcée favorablement à cette budgétisation, cela n'a pas été le cas du CC qui a décidé de le supprimer du budget au vu de l'analyse des comptes fournis par la SDA. Toutefois, il mentionne que si le CG estime que c'est à la Commune d'acheter ces fleurs, le budget sera remis. Madame Perroud informe donc l'assemblée que si le CG ne rectifie pas le budget il n'y aura pas de fleurs en 2022 puisque la SDA ne les payera plus. Monsieur Pierre-Alain Perroud mentionne que le CC n'avait pas encore eu cette information.

Madame Françoise Jolivet informe qu'une des raisons de la décision du CC allait dans le sens du changement pour de la biodiversité et plus de plantes vivaces.

Monsieur Laurent Menoud rappelle que le sujet est en suspend et qu'un groupe de travail est régulièrement en dialogue avec la SDA ; il n'y a pas eu de décisions définitives.

Monsieur Lionel Guignard demande s'il existe une réserve pour ces achats si le budget devait être accepté comme tel. Monsieur Menoud donne le compte de « divers imprévus » mais précise que le but est quand même que la collaboration et la discussion avec la SDA se passe bien. Il mentionne également le soutien financier que la Commune leur apporte annuellement.

Intervention de Monsieur Robert Savoy indiquant que le compte no 9900.3130. 00 – dépenses non-spécifiées, d'un montant de CHF 30'000.-, pourrait faire l'affaire si besoin.

Compte no 9638

Monsieur Yves Savoy demande si ce poste concerne les sanitaires du caravaning. Monsieur Menoud précise que ce montant est lié aux bâtiments.

Comme il n'y a plus de questions, Madame la Présidente passe au point suivant.

16. Rapport de la commission financière

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric Perroud, pour le rapport de la commission financière, lequel donne lecture du rapport suivant :

« Notre commission a tenu deux séances en date des 17 novembre et 1^{er} décembre 2021 pour l'étude du budget 2022.

Nous avons pris connaissance des différents postes avec la collaboration de Monsieur le Syndic Laurent Menoud, responsable des finances, de Monsieur le Vice-Syndic Pierre-Alain Perroud et de Monsieur José Diaz, caissier communal, qui nous ont donné les renseignements et explications nécessaires aux questions posées.

Budget de fonctionnement

La Commission Financière note les éléments suivants :

Compte tenu de MCH2, le budget de fonctionnement pour 2022 présente un total de charges égal au total des produits pour un montant de CHF 24'263'424.60. En effet, selon MCH2, il n'est plus possible de présenter un budget déficitaire. En cas de déficit, celui-ci doit être prélevé au capital propre de la Commune. Si la Commune ne disposait plus de réserve, il faudrait alors diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.

Tel que présenté, le budget de fonctionnement 2022 présente un déficit de CHF 534'844 qui doit donc être prélevé au capital propre de la Commune. Pour comparaison, le budget 2021 présentait un déficit de CHF 518'145.80 avant prélèvement de CHF 260'000 à la réserve pour situation de crise.

Nous avons été informés par le Syndic des nombreuses discussions et des efforts faits au sein du Conseil Communal afin de limiter le montant des pertes attendues.

Grâce à l'année comparative, le suivi de l'évolution du budget a été plus aisé que l'année dernière, même si l'introduction de MCH2 ne permet pas encore la comparaison avec des comptes finaux.

Dans son analyse, la Commission Financière constate notamment que :

0220.3636.02 La Commune s'acquitte de nombreuses cotisations ou verse des dons, obligatoires ou discrétionnaires.

La Commission Financière salue la proposition de règlement et la nouvelle présentation dans le budget qui devrait amener plus de transparence sur ces aspects.

1400.3132.00 La procédure de conciliation dans le cadre du litige des escomptes n'est toujours pas conclue.

La Commission Financière demande au Conseil Communal de continuer les procédures afin de pouvoir récupérer tout ou partiellement le montant perdu.

2120 / 2170 Afin de faciliter les échanges et la transparence avec les autres communes de la convention de l'école, les sections y relatives ont été réallouées aux postes 2126 / 2176 afin de spécifier plus facilement ce qui est lié à notre Commune et ce qui découle de la convention.

213 On peut constater une augmentation de CHF 200'000 pour la participation au Cycle d'orientation.

L'augmentation des charges liées pousse le Conseil Communal à la rigueur et requiert comme compensation de devoir revoir certains projets à la baisse ou alors de les décaler dans le temps.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2022 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 5'640'692. Ce budget comprend 8 nouveaux investissements présentés sous formes de rapports financiers pour un montant brut total de CHF 1'666'250.

Les investissements présentés les plus importants sont ceux pour

La rénovation toiture et vitrage / Pose de panneaux photovoltaïques à la salle de gym Le Baobab pour CHF 1'123'500

L'entretien routier du Chemin du Tatrel pour CHF 169'000

Le changement et déviation d'adduction d'eau à La Jaqua pour CHF 155'750

Les durées d'amortissement sont importantes dans les finances communales. Il est nécessaire d'appliquer les tables de l'État de manière adéquate.

Planification financière

Cet outil est une aide importante pour l'évaluation des conséquences financières des décisions passées et des choix futurs. Selon l'art. 5 de la loi sur les finances communales, elle sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

Selon l'art. 72 de la même loi, la Commission financière examine la planification financière, alors que le Conseil général en prend acte (art. 67 LFCo).

L'établissement d'une planification des investissements 2023 à 2027 montre les objectifs du Conseil communal. Cependant, une planification du fonctionnement permettrait d'avoir une meilleure vue sur l'évolution attendue des finances communales. Une telle planification est prévue pour l'année prochaine.

Conclusion

La Commission Financière note que le Conseil Communal a maîtrisé l'augmentation des charges et établi un budget de fonctionnement rigoureux. Concernant les investissements, la Commission financière invite le Conseil communal à rester très vigilant, dans une période pleine d'incertitudes. Nous relevons que les charges croissent toujours plus rapidement que les produits. Par conséquent, comme c'est le cas actuellement, une attention accrue doit être portée tant au budget de fonctionnement communal qu'aux dépenses sollicitées par les associations de communes, notamment par l'intermédiaire de ses délégués.

La Commission Financière remercie toute l'administration et les membres de notre Exécutif pour le travail accompli lors de l'établissement et de la présentation du budget 2022 et spécialement le Caissier communal dans le cadre de la suite de l'implémentation de MCH2.

La Commission Financière donne son préavis favorable pour les budgets de fonctionnement et d'investissements 2022. »

17. Vote final du budget 2022 : compte de résultats et compte d'investissements

Monsieur Lionel Guignard demande la parole afin de proposer de voter en 2 temps : une première fois pour accepter ou non le budget 2022 et une seconde fois pour voter quant à la proposition du groupe ECD, via Madame Béatrice Perroud, d'ajouter un budget de CHF 15'000.- au compte no 3291 au cas où la SDA renoncerait à l'achat de fleurs.

Madame la Présidente suspend la séance à 20h55 pour réunir le Bureau - retour à 20h59.

Monsieur Cédric Perroud prend la parole au nom d'ACA et rappelle que le CC a mentionné que les discussions étaient encore en cours avec la SDA, bien que celle-ci ait mentionné ne plus vouloir financer ces fleurs. La Commune disposant d'employés communaux, il demande s'il n'est pas à l'occasion de réorganiser l'option des arrangements floraux communaux à charge de la commune.

Monsieur Pierre-Alain Perroud répond qu'il y a 26 endroits qu'elle fleuri. La possibilité de reprendre ce travail à charge de la commune a été étudiée, mais, au vu du personnel à disposition, ce ne serait pas possible. Monsieur Menoud annonce qu'il y aura du changement en 2023 mais que pour 2022 il y a les discussions en cours avec la SDA.

Monsieur Cédric Perroud demande comment le CG peut prendre position alors que les discussions ont lieu entre le CC et la société en question et se demande ce qu'il en est des sociétés sans représentant politique. Monsieur Eliot Savoy répond que la Commune soutient toutes ses sociétés, également apolitiques, par le budget du compte 0220.3636.02 après envoi d'une demande au CC et d'une entrevue.

Madame la Présidente propose un vote d'entrée en matière sur la proposition de Lionel Guignard quant au changement de budget.

Par vote à main levée, ce vote est refusé.

Elle propose ensuite de procéder au vote final concernant le budget. Au vote à main levée, le budget 2022 est accepté par 20 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

Monsieur Laurent Menoud remercie le CG pour la confiance.

Monsieur Cédric Perroud pense que le vote d'entrée en matière sur la proposition de Monsieur Lionel Guignard n'est pas valable puisque Madame la Présidente n'a comptabilisé que les voix « pour ».

Madame la Présidente s'excuse pour cet oubli et recommence le vote : l'objet est refusé par 16 voix contre, 8 voix pour et 4 abstentions.

18. Communications du Conseil communal

Œuvre « la vache »

Monsieur Philippe Alibert annonce que, comme demandé par le CG dans sa séance du 12.10.21, « la vache » a été replacée provisoirement en surplomb de la place du village dans le périmètre scolaire. Elle trouvera sa place définitive lors de l'aménagement futur de la parcelle.

Sécurité informatique

Monsieur Serge Praz, administrateur, communique les points principaux de ce point soulevé par le CG lors de la séance du 12.10.21 :

- Mise en œuvre des observations et propositions d'amélioration ressortant de l'audit externe sur l'infrastructure informatique du 23.9.2021
- Traitement des points d'attention adressés par le canton aux communes en matière de sécurité de l'information
- Transmission au personnel communal des règles de bonne conduite à retenir en matière de sécurité de l'information
- Conseils et rappels réguliers auprès du personnel
- Mise en place d'un monitoring du trafic des données électroniques

Avancement sur la question des subventions communales et ses principes

Monsieur Laurent Menoud répond que la demande de la Commission financière sur ce thème fait l'objet d'un projet de règlement de portée générale. Cette démarche a permis de définir :

- L'engagement de la commune
- Les critères d'attribution
- La nature et la forme des subventions
- Les obligations de l'entité subventionnée

Il précise que les démarches sont en cours pour finaliser et mettre en œuvre cette démarche.

Vitesse sur la route de Granges

Monsieur Eliot Savoy, explique que, suite à l'intervention de Monsieur Besse du 12.10.2021 concernant la vitesse des véhicules sur la route de Granges, la situation a fait l'objet d'une attention particulière de la part du CC.

Il cite les actions entreprises :

- Entrevue avec le service d'édilité pour constater que leurs véhicules sont hors de cause
- Pose du radar pédagogique et transmission des résultats statistiques à la police de proximité (du 18.10 au 8.11, soit 22 jours = 16'963 véhicules contrôlés = vitesse moyenne de 47 km/h pour env. 30% d'excès de vitesse)
- Le 26.11.2021, la police cantonale a confirmé la pose du radar de contrôle de vitesse
- Prise en compte de cet élément en parallèle du développement du projet de création d'arrêts de bus et d'un passage pour piétons dans le secteur Chaussia en 2023

Monsieur Roland Besse demande la parole afin de formuler des excuses auprès de l'édilité quant aux propos qu'il a eu lors du dernier CG. En effet, suite à la sollicitation de plusieurs riverains, il avait pris la parole pour demander des mesures concernant les excès de vitesses sur la route de Granges. Lors de sa prise de parole il avait eu des propos malheureux à l'encontre de l'édilité en affirmant que la voirie et les TPF dépassaient la limite imposée. Une rencontre organisée par Monsieur le Syndic avec le Conseiller communal en charge du dicastère de la voirie et une délégation de 6 personnes dudit service a permis de les mettre hors de cause. Il tient à s'excuser personnellement auprès du personnel de l'édilité qui s'est senti injustement attaqué suite à la publication du résumé de la séance par la presse locale. Par contre, il maintient ses dires en ce qui concerne les TPF ayant pu vérifier à plusieurs reprises leur vitesse suite à l'installation du radar pédagogique sur cette route. Il a même déjà interpellé les chauffeurs à ce sujet qui ont toujours des raisons pour ces dépassements, du genre horaire à tenir. Il informe qu'il va écrire à la Direction des TPF afin que les portes arrières puissent être ouvertes aux arrêts (surtout quand il y a le transport des collégiens) et ainsi gagner quelques minutes.

Monsieur Etienne Wirz demande où se localisera le nouvel arrêt de bus. Monsieur Philippe Alibert lui indique qu'il sera placé entre La Chaussia et la déchetterie.

Avenir du caravanning

Monsieur Eliot Savoy informe que suite à l'annonce de la décision de la SDA de ne plus souhaiter gérer le caravanning dès le mois de novembre 2022, plusieurs analyses ont été faites concernant les variantes possibles, portant sur l'avenir de ce périmètre et le maintien de l'activité de caravanning à moyen terme. Il énonce la décision du CC citant la variante consistant à confier sa gestion à une entité externe. La suite prévue est la validation du règlement et cahier des charges pour la gestion de l'activité, l'information au SDA et aux locataires, la publication d'un appel d'offres et, finalement la reprise de la gestion par un prestataire externe dès novembre 2022.

Action « Robin des bois »

Monsieur Philippe Alibert explique le principe de cette action qui consiste, entre autres, à sensibiliser la population à la gestion forestière, notamment contre le réchauffement climatique et ses conséquences. Pour ce faire, ForêtFribourg, l'association des propriétaires forestiers du canton, lance la campagne « Robin des bois ». Il invite l'assemblée à en découvrir plus sur cette action et à rejoindre la communauté « Robin des Bois ».

19. Divers

Madame la Présidente revient sur la demande de Monsieur Roland Besse quant au fait de revoir le règlement du CG sous sa forme épïcène. Cette démarche est prévue en début d'année prochaine, de même que le fait de vérifier si ce règlement nécessite d'être clarifié et/ou adapté.

Monsieur Roland Besse a été sollicité par des habitants de l'Arzilliers, à nouveau pour des questions de limitations de vitesse. Après s'être vus refuser une demande d'extension de la zone 30 en 2018, une lettre a été adressée au Conseiller communal responsable des routes le 14 mai 2021. Le premier refus avait été justifié par le fait que des habitations n'existent que d'un côté de la route, argument remis en question par les signataires constatant que 480 mètres de zone 30 ont été mis en place entre la rue de la Grand Fin et le chemin du Creux-Guillod, alors qu'il s'agit de la même configuration. Il souhaite avoir les réponses aux questions suivantes : les signataires vont-ils recevoir une réponse à leurs démarches ou la seule réponse sera l'installation d'un pot de fleurs. Le CC a-t-il entrepris des démarches ? Les signataires peuvent-ils espérer le soutien du CC auprès des services compétents ?

Monsieur Eliot Savoy tient à répondre à Monsieur Roland Besse. Le CC a bien reçu un courrier en date du 14 mai puis un autre en date du 5 novembre avec une réponse du CC en date du 10 décembre 2021 mentionnant la non-entrée en matière du CC à faire passer ce tronçon en zone 30 km/h et signalant qu'un pot de fleurs a effectivement été posé.

Il donne ensuite quelques explications afin de clarifier les zones 30 km/h. Il est en effet de la compétence du CC de décider quelles zones avec une procédure à régler et des préavis à demander. Pour passer une zone en 30 km/h, le canton préconise le fait qu'elle soit fortement urbanisée sur les 2 côtés de la route. Il faut ensuite mandater un bureau d'ingénieurs civils pour des plans des mise à l'enquête publique, puis faire un descriptif avec devis à présenter au CG. S'ensuit les travaux avec validation de la zone après 1 année pour autant que la zone atteigne le facteur B85 c'est-à-dire qu'au moins 85% des véhicules contrôlés roulent à 38 km ou moins selon les radars pédagogiques posés en longue durée sur ce genre de tronçon ; cela permet de faire valider la zone et ensuite d'effectuer des contrôles routiers avec radars de la police. Si la zone ne peut pas être validée il est possible de persévérer et essayer de faire baisser encore la vitesse en posant des bacs à fleurs ou des ralentisseurs par exemple ou alors faire marche arrière et remettre la zone à 50 km. Il pense également que, selon les cas, cela amène parfois plus de nuisances que de comforts. Un radar pédagogique a été posé sur la route en question afin de savoir s'il y a de réels dépassements de vitesse ; la vitesse moyenne qui a été calculée est de 46 km/h.

Monsieur Roland Besse souhaite préciser qu'il s'agit d'une sollicitation d'habitants et que suite à sa précédente intervention d'autres habitants l'ont contacté pour ce même problème. Il révèle que régulièrement les habitants le sollicitent face à ce problème de vitesse, souvent dans les quartiers résidentiels. Il pense qu'il y a un ras le bol général des résidents de la vitesse excessive dans leurs quartiers. Il demande au CC de revoir la politique générale de limitation de vitesse sur Attalens, ceci afin de répondre à une large sollicitation des habitants.

Monsieur Etienne Wirz demande si c'est bien une recommandation et non une obligation qu'il y ait des habitations de part et d'autre de la route. Il poursuit en déclarant qu'au vu des demandes récurrentes de la part des habitants d'Attalens, lui-même ayant été signataire en 2017 pour une telle demande, il pense qu'il y a 2 poids 2 mesures et qu'il y aurait matière à réfléchir à un concept plus global.

Monsieur Eliot Savoy certifie que la seule obligation du canton est la fameuse « B85 » qui permet de valider une zone et appliquer le 30 km/h. Il affirme qu'il y a 11 zones 30km/h sur Attalens et prend note que de travailler sur la globalité lui paraît une bonne idée et invite les membres des groupes qui sont dans la commission des routes à faire remonter leurs informations et leurs points de vue pour qu'ensuite le CC puisse travailler en conséquence.

Monsieur Robert Savoy souhaite faire une intervention pour lire le courrier adressé à l'Association des communes de la Veveyse qu'il a reçu d'un agriculteur de la commune d'Attalens et qui concerne la consultation publique du PDR de la Veveyse. Cette lettre formule le regret de ne pas voir traiter le thème de la nature dans la stratégie de développement du district. Il explique que les agriculteurs et forestiers se doivent de sauvegarder et maintenir la biodiversité ainsi que de changer, de faire évoluer les méthodes de travail et qu'il est important que les citoyens en soient régulièrement informés. Il pense qu'autant le secteur agricole que forestier doit être une source importante de production d'énergie. Il souhaite également la création d'espaces pédagogiques et didactiques dans les forêts, les fermes. Il mentionne la rigidité de la loi sur l'aménagement du territoire. Par ce courrier, il demande que le thème nature soit intégré dans le document mis en consultation.

Suite à ce message, Monsieur Robert Savoy souhaite faire la proposition suivante au CG : il demande que le CG donne mandat au Bureau du CG de soumettre cette demande écrite au COPIL du PDR à l'ACV de la Veveyse en demandant de compléter le document mis en consultation en y intégrant le thème NATURE essentiel au bon développement de notre région.

Madame Françoise Jolivet informe que le CC a fait sa prise de position en mentionnant cet oubli. Monsieur Laurent Menoud mentionne que le délai pour la prise de position était jusqu'au 10 décembre et certifie l'importance de l'envoi de cette lettre directement à l'ACV. Il signale d'autres discussions qui auront lieu prochainement au niveau de la Commune.

A 20h41, Madame la Présidente se retire avec le Bureau - de retour à 20h45 elle informe que le Bureau n'entrera pas en matière ce soir sur le sujet présenté par Monsieur Robert Savoy.

Monsieur Laurent Menoud se veut rassurant quant à la réponse du CC qui a évoqué cet oubli dans sa prise de position. Il réceptionne volontiers la lettre lue par Monsieur Robert Savoy et rappelle les prochaines discussions qui auront lieu en janvier prochain.

Madame Béatrice Perroud demande à partir de quel âge un jeune adulte doit posséder une carte pour la déchetterie. Elle prend en exemple son fils à qui on la lui demande régulièrement. Monsieur José Diaz informe que 2 cartes par ménage sont établies et que si le jeune habite chez ses parents il doit simplement présenter une carte. Madame Perroud a pris note mais mentionne que ça a parfois été compliqué.

Monsieur Georges Emonet demande s'il y a un « chargé de sécurité » au niveau communal. Il explique que lors de la construction de l'abri de bus à Tatroz, pour des travaux à 3 mètres de hauteur, il n'y avait ni échafaudage, ni garde-corps.

Monsieur Laurent Menoud est désolé d'entendre ça puisque côté sécurité rien ne doit être laissé au hasard, mentionnant que Monsieur Cédric Emonet a fait un cours pour être chargé de sécurité. La mise en place d'un concept sécurité pour les employés communaux a été faite avec une commission sécurité et des objectifs 2022-2023.

Monsieur Cédric Emonet explique que ce chantier était effectué par une entreprise privée qui doit également se charger de la sécurité. Il n'est pas possible de passer sur chaque chantier pour procéder à des vérifications et encore moins sur des petits chantiers de courte durée ; c'est pourquoi dans le cahier des charges des entreprises, il est spécifié que la sécurité doit être assurée. Monsieur Georges Emonet rappelle que le maître d'œuvre est responsable.

Monsieur Cédric Perroud souhaite rappeler qu'un marché de Noël a été mis en place ce samedi et espère que la population répondra présente. Il met en avant le travail du groupe qui a été créé pour l'occasion et remercie les délégués des 4 groupes d'avoir travaillé ensemble dans un but commun.

Madame la Présidente prend la parole pour son discours de fin d'année. Elle regrette l'ambiance tendue de ce début de législature et le fait qu'il soit devenu difficile de collaborer, d'amener des idées ou de se positionner dans un climat d'intérêt et de respect de chacun. Elle trouve que les positions partisans prennent le dessus et que la collégialité est mise à rude épreuve. Malgré cela, étant positive, elle croit que le CG trouvera ses marques pour travailler de manière constructive pour le bien de la Commune et dans l'intérêt de la population. Sa décision de trancher en faveur du oui concernant le vote du point 8 est un signe d'ouverture envers une position qui n'était pas forcément la sienne mais qui mérite d'être explorée. Elle souhaite au CG de collaborer dans la sérénité et le respect pour la prospérité de la Commune.

Madame la Présidente remercie chaleureusement la conciergerie pour la préparation de la salle de tous ces derniers CG.

Elle invite l'assemblée (avec pass sanitaire) à la verrée et passe la parole à Monsieur Laurent Menoud, lequel, au nom du CC, remercie les Conseillers généraux pour leur engagement et demande à tous une bonne implication dans les diverses commissions qui permettent d'apporter des idées au CC. Il remercie aussi ses anciens et nouveaux collègues du CC, l'administration pour son bon fonctionnement ainsi que tous les services de la Commune.

Madame la Présidente clôt la séance à 22h.

BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Landry
Présidente



Jacqueline Burion
Secrétaire



